

Mairie de Gatey  
2 rte de Pleure  
39120 GATEY

**ARRETE N°2-2021**  
**REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Gatey,

- VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 à L2213.6,  
**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R44 et R225,  
**VU** le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière,  
**VU** la circulaire n°86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière,  
**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
**VU** la demande en date du 8 janvier 2021 du Conseil Départemental, des entreprises Roger MARTIN et DL Equipement,

Considérant qu'à l'occasion des travaux d'aménagement de la Véloroute, des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines portions de voies si la circulation et stationnement n'y étaient pas réglementés,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** - La circulation et le stationnement de toutes personnes et de tous véhicules automobiles, hippomobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, bicyclettes, sont rigoureusement interdits (sauf accès les week-ends aux ayants droits).

**A partir du 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'à la fin des travaux**  
**Sur toute la longueur de la Voie Communale « Ancienne Voie ferrée »**

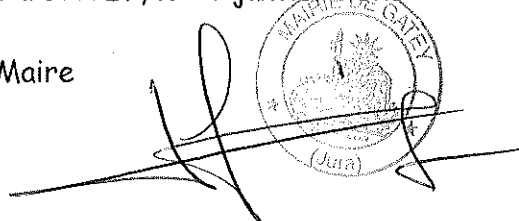
**ARTICLE 2** - La signalisation réglementaire, résultant des présentes dispositions, sera mise en place et entretenue par la Société Roger MARTIN, DL Equipement ou du Conseil Départemental.

**ARTICLE 3** - Les services de gendarmerie, de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Gendarmerie de la brigade de Chaussin
- Préfecture du Jura
- Département du Jura
- SDIS 39
- CERD Chaussin
- Société Roger MARTIN, DL Equipement et du Conseil Départemental

Fait à GATEY, le 20 janvier 2021

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GATEY' at the top and '(Jura)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.